

Dr GERMAIN DABIRE

Titulaire d'un Master 2 en droit international des droits de l'homme, d'une maîtrise en droit public (Université Thomas SANKARA), et docteur en droit de l'Université de Genève (Suisse), DABIRE Tiérowé Germain est un spécialiste estimé en droit international public et en contentieux international. Enseignant-chercheur en droit public à l'Université Thomas Sankara (Burkina Faso), et professeur invité à l'Université de Lausanne (Suisse), à l'Université protestante de Lubumbashi (République démocratique du Congo), et à l'Université Aube Nouvelle, il est également membre l'*African Society of International Law*, de l'*American Society of International Law*, de l'Académie africaine de la pratique du droit international et porte-parole de la société burkinabè du droit international. Ancien membre du Conseil d'administration de l'ONG FIAN-BURKINA, il est l'actuel président de l'Alliance pour l'Environnement et les Droits Humains (AEDH), une association dédiée à la promotion et à la protection de l'environnement et des droits humains. Chercheur invité dans des instituts internationaux de recherche tels que l'Institut Max Planck pour le droit procédural (Luxembourg, 2021) et l'Académie de droit international de la Haye (2020 et 2022), il a été associé à l'équipe du Conseil juridique du Burkina Faso dans le cadre de la procédure consultative devant la Cour internationale de justice sur les obligations des Etats en matière de changement climatique (2023-2025). Il a été consultant de plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, OXFAM-CANADA et FIAN-BURKINA. Ancien assistant de recherche à la Commission du droit international des Nations unies (CDI) (2024), il est l'auteur d'une thèse de doctorat sur *Le régime de la réparation du dommage environnemental en droit international* et de nombreuses publications dans ses domaines de spécialisation.

Il donne des cours sur le contentieux international, le contentieux constitutionnel, le droit international des affaires (droit international économique, droit du commerce international, droit international des investissements, arbitrage commercial international et d'investissement), le droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement, le droit public économique (droit des marchés publics), et dirige des projets de recherche dans le domaine du droit de l'environnement (Université de Lausanne, Suisse) et des changements climatiques (Université de Dalhousie, Canada).



LEGIS CONSULTING
PARTNERS
SARL